



CONVENTION COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE 2024

ENTRE

Pôle Hôtelier Groupe MACE pour l'**Hôtel Les Créoles**, situé au 43 Avenue de Bourbon 97434 Saint Gilles Les Bains et L'**Hôtel Le Boucan Canot**, situé au 32, rue du Boucan Canot, 97434 Saint Gilles Les Bains.

ET

Société	ATSCAF Réunion	Nom	GUIGNET Eric	Fonction	Président
Adresse	1, rue de champ fleuri CS 91013 97744 Saint-Denis Cedex 9	Tel	0692 76 00 58	E-mail	atscaf-reunion@gmail.com

CONDITIONS D'APPLICATION TARIFS PREFERENTIELS POUR COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

Signature d'un contrat de collaboration commerciale avec Extrait K-Bis à jour. Seuls les salariés, de l'entreprise bénéficiaire, ainsi que leurs ayants droit pourront profiter des tarifs préférentiels accordés dans le cadre du présent contrat. Les réservations seront acceptées sur présentation de pièce justificative.

CONDITIONS DE RESERVATION POUR COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

- Réservation **uniquement** sur les sites internet www.hotel-les-creoles.com et www.boucancanot.com **uniquement** sur présentation du code transmis après signature du présent contrat
- Sous réserve de disponibilité, selon conditions de vente sur les dates choisies
- Au minimum 24h avant l'arrivée
- Exclusivement avec coordonnées précises de l'occupant de la chambre ou du studio (nom, prénom, e-mail et numéro de mobile) et précision du nom du CSE dans les remarques
- Les réservations seront confirmées uniquement lorsque vous recevrez une confirmation de réservation de nos services
- Les hôtels s'engagent à mettre leurs chambres à disposition des bénéficiaires à partir de 14h30 le jour de l'arrivée. Les chambres doivent être libérées au plus tard à 11 h le jour du départ.

CONDITIONS DE PAIEMENT POUR COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

- Toutes les réservations se font **OBLIGATOIREMENT** sur le site internet avec le code promotionnel.
- Acompte de 50% à la réservation.
 - Solde à régler sur place le jour de l'arrivée.

CONDITIONS D'ANNULATION POUR COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

- Plus de 14 jours avant l'arrivée, pas d'indemnité d'annulation due
Entre 14 et 8 jours, 50% du séjour sera facturé
Entre 7 jours et la date d'arrivée, ou en cas de no show, 100% du séjour sera facturé, même s'il s'agit d'une annulation partielle.



TARIFS – REDUCTION

La signature de la présente convention permet de bénéficier de tarifs préférentiels sur l'hébergement. Les tarifs préférentiels sont par chambre et par nuit. Les tarifs proposés s'entendent TVA comprise et nets de toute commission. Ils n'incluent pas les taxes de séjour. Ils sont applicables, sous réserve de disponibilités des établissements. Ils ne sont cumulables avec aucune autre offre promotionnelle en vigueur. Les hôtels se réservent la possibilité de modifier les tarifs proposés en cas de changement législatif et /ou réglementaire susceptible d'entraîner une variation de leurs prix (modification du taux de TVA en vigueur, instauration d'une nouvelle taxe, etc.).

RESPONSABILITES

Le bénéficiaire de la prestation hôtelière est seul responsable de tout dommage matériel et /ou corporel dans chaque hôtel assurant l'hébergement.

En cas de litige entre le professionnel et le consommateur, ceux-ci s'efforceront de trouver une solution amiable.

A défaut d'accord amiable, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO), dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel.

La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

- soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO : www.mediationconso-ame.com ;
- soit par courrier adressé à l'AME CONSO, 11 Place Dauphine – 75001 PARIS.

Juridiction compétente : Tribunal de Saint Denis de l'Île de la Réunion

DELOGEMENT

En cas d'événements exceptionnels ou cas de force majeure ponctuels, les hôtels se réservent la possibilité de faire héberger, partiellement ou totalement les bénéficiaires dans un hôtel de proximité et de catégorie équivalente, sans supplément de prix, les frais inhérents au transfert restant à la charge des hôtels, qui ne pourront être redevables d'une quelconque indemnité.

CONFIDENTIALITE

Les parties reconnaissent aux dispositions du contrat signé par elles, et en particulier aux dispositions tarifaires, un caractère strictement confidentiel.

DURÉE

Le présent contrat prendra effet à compter de la signature du contrat et prendra fin à échéance de la grille tarifaire.

SIGNATURE

suivie de la mention « bon pour accord »

Lu et approuvé, bon pour accord.



DATE

Pour Aline CHAN TIEN, Directrice Commerciale
du Pôle Hôtelier Groupe MACE

